

Dossier

La corruption en France à travers « Le Monde » (janvier 1980 - juin 1984)

Délimiter l'ampleur du phénomène corruption dans l'Administration française est malaisé. Il sort de l'ombre à travers des témoignages, toujours partiels, et des décisions de justice lorsque les procédures ont été menées à leur terme et que les recueils de jurisprudence choisissent de leur faire place. L'approche est donc incomplète mais la rareté des cas relevés laisse entendre que les défaillances ne doivent pas être courantes.

Pour dépasser ces premières investigations et vérifier cette impression, un autre champ mérite d'être exploré : celui de la presse. Par leur caractère exceptionnel les affaires de corruption sont de nature à intéresser une opinion publique attentive à l'intégrité des fonctionnaires. Il est donc naturel que la presse se fasse l'écho du « scandale » que constituent des accusations de corruption lancées contre des agents publics et aucune solidarité de corps avec l'Administration n'est là pour l'inviter à se taire. La lecture de la presse peut ainsi révéler ce que retiennent les cloisonnements administratifs et ce qui ne parvient pas au juge.

Les tableaux qui suivent présentent les affaires relevées dans les collections du *Monde* de janvier 1980 à juin 1984, dans lesquelles en France, un fonctionnaire, une autorité locale, un agent d'entreprise publique était mis en cause pour corruption. Parfois il a été difficile de savoir, à travers les comptes rendus, s'il s'agissait véritablement de corruption. Ont été retenus uniquement les affaires où une enquête a été ouverte ou des poursuites exercées pour corruption, trafic d'influence, ingérence, fausses factures.

N°	Date	Lieu ou région	Administration ou service Qualité des personnes en cause	Faits	Formation politique en cause	Inc
1	3/4 février 1980	Salon-de-Provence	<i>Police</i>	Falsification de documents		Co:
2	28 novembre 1979 12 février 1980 15 février 1980 16 février 1980 17/18 février 1980 31 janvier - 1 ^{er} février 1982	Meuse Paris	<i>Défense</i> Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées détaché comme adjoint au directeur de l'infrastructure et sa secrétaire	Facilité obtention de marchés. Pots-de-vin, cadeaux, voyages		Sus t I
	19 février 1982 5 octobre 1982		<i>RATP</i> Un directeur-adjoint Un ingénieur			No: é I c i s
			<i>Transports</i> Ingénieur au service des bases aériennes			
3	28 février 1980 16 avril 1983 17/18 avril 1983 26/27 juin 1983	Paris	<i>Coopération</i> Lieutenant-colonel chargé de la livraison de matériel militaire	Commission pour faciliter livraisons d'armes. Cadeaux		Ecr c e
4	12 mars 1980 25 juin 1981 17 février 1982 17 juin 1982 11/12 juillet 1982 6 juillet 1984	Paris	<i>Police</i> Commissaire de police. Une affaire analogue évoquée le 12 mars 1980	Racket de camelots		Co: f l g r r c
5	24 septembre 1980 23 octobre 1980	Gironde	<i>Maire</i>	Commission perçue à l'occasion de l'achat d'un car ramassage scolaire		Co:

6	8/9 février 1981 18/19 octobre 1981	Paris	Police Inspecteur principal	Destruction de documents		
7	29 avril 1982 3 juin 1982	Paris	Office public HLM Directeur et chef de service	Travaux effectués par des fournisseurs de l'office à leur domicile. Le second : détenteur de parts de l'une des sociétés de marchés publics	RPR	Co
8	1982-1984	Marseille	Sécurité sociale Fonctionnaires municipaux	Fausse factures. Pots-de-vin. Marchés. Remboursement SS	PS	In
9	6/7 juin 1982	Toulouse	EDF Ingénieur et technicien supérieur	Auraient favorisé l'attribution de marchés entre EDF et des sociétés privées dans lesquelles ils avaient des intérêts	PS	In
10	3 août 1982	Paris	Adm. préfectorale Chef de service	Délivrance de faux documents (cartes d'identité)		Co
11	25 février 1983 12 mars 1983 29 avril 1983 8 juillet 1983	Nice	Conseillers municipaux	Fausse factures	RPR	
12	12 mars 1983 18 novembre 1983 29 février 1984	Marseille Paris	Santé Médecin-chef de prison Médecin légiste	Grâces médicales		Tr

N°	Date	Lieu ou région	Administration ou service Qualité des personnes en cause	Faits	Formation politique en cause	In
13	18 mars 1983	Toulon	<i>Mairie</i> Employés municipaux	Fausse factures		Co
14	26/27 juin 1983 15 juillet 1983 19 octobre 1983	Marseille	<i>Mairie</i> Conseiller municipal	Adjudication de marchés contre versement commissions	PS	Co
15	4 août 1983	Paris	<i>Santé</i> Directeur de mutuelle Ministère de l'intérieur	Détournement de fonds. Falsifi- cation de devis		Co
16	15 septembre 1983	Région parisienne	<i>Maires</i>	Frais d'étude par le biais de sociétés écrans	PC	Co
17	16/17 octobre 1983 23/24 octobre 1983 16 décembre 1983 26/27 février 1984 et 13/14 mai 1984	Paris	<i>Conseillers municipaux</i>	Trafic d'influence. Obtention d'un logement	RPR	En
18	6/7 novembre 1983	Marseille	Ingénieur-fonctionnaire	Pots-de-vin et surfacturation		
19	7 janvier 1984 20 janvier 1984 30 mars 1984	Paris	<i>Police</i> Commissaire de police	Pots-de-vin pour protection de boîtes de nuit		Co
20	23 février 1984	Somme	<i>Maire</i>	Pots-de-vin, voyages gratuits à l'occasion d'un marché de peinture	Socialiste indé- pendant	
21	24 février 1984		<i>PTT</i> Fonctionnaire PTT	Livraison d'un fichier à une entreprise de publicité		Co
22	28 février 1984 1 ^{er} mars 1984 2 mars 1984 22/23 avril 1984	Var	<i>DDE</i> 3 fonctionnaires direction départe- mentale équipement	Services mutuels non facturés. Financement campagnes élec- torales locales	PS	Co

En revanche, ont été écartés les dossiers dans lesquels l'accusation de corruption était portée entre adversaires politiques sans qu'une procédure administrative ou judiciaire soit venue l'appuyer.

Peut-on tirer quelques conclusions de cette recherche ? Un fait doit être souligné tout d'abord : le faible nombre d'affaires relevées, 22 sur une période de plus de quatre ans et demi, soit en moyenne 5 par an. Rapporté aux effectifs de la fonction et des entreprises publiques le chiffre est dérisoire et renforce la thèse selon laquelle la corruption n'est pas un problème dans l'Administration française.

Il existe pourtant des cas de corruption qu'il est tentant de chercher à utiliser pour établir une typologie : tracer la géographie de la corruption, préciser les corps les plus atteints, montrer les réactions des administrations et des tribunaux. Mais un échantillon aussi réduit ne permet pas de conclusions ou d'explications à prétention scientifique, il donne tout au plus des indications qui doivent être utilisées avec prudence.

Première constatation : la moitié des affaires sont apparues à Paris, la plupart des autres au sud de la Loire et, en priorité, dans le Sud-Est.

D'autre part, les collectivités locales, à travers leurs élus et leurs employés, sont largement présentes dans ce palmarès. Le seul corps de fonctionnaires d'Etat mis en cause à plusieurs reprises est celui de la police. On notera aussi que des services plus exposés par leurs fonctions que d'autres : Ponts et Chaussées, Equipement, par exemple, ne figurent qu'une seule fois dans les tableaux. Les Finances et la Justice sont absentes. Deux entreprises nationales apparaissent une fois (la RATP et l'EDF), un office public d'HLM et la Sécurité sociale. Comme on pouvait s'y attendre la passation des marchés est le domaine privilégié de la corruption. Plus de la moitié des affaires portées à la connaissance du public s'y rattachent et prennent des formes très diverses : fausses factures, pots-de-vin, voyages, cadeaux... Il est plus inattendu, peut-être, de constater que la destruction ou la falsification de documents revient trois fois.

Les partis politiques sont assez souvent mêlés aux affaires évoquées par *Le Monde*. Non pas qu'ils soient les bénéficiaires directs de la corruption — un seul dossier laisse apparaître qu'elle ait pu financer la caisse d'un parti — mais par l'appartenance politique des personnes mises en cause : maires, conseillers et agents municipaux. Ceux-ci se rattachent aussi bien à la majorité qu'à l'opposition ; il est des corrompus dans toutes les formations politiques.

En face de faits susceptibles de constituer une corruption, l'Admi-

nistration réagit avec prudence. Elle ouvre une enquête, suspend l'agent, le mute parfois et laisse ensuite la justice suivre son cours. Mais il peut lui arriver de faire défendre les inculpés par son avocat.

Le juge, lui, n'hésite pas à prononcer des peines relativement sévères : deux ou trois ans de prison (c'est-à-dire le maximum prévu par le Code pénal, mais souvent assorties du sursis total ou partiel) et des amendes élevées : plusieurs centaines de milliers de francs parfois. Beaucoup d'affaires sont d'ailleurs encore en cours, car il faut généralement plusieurs années pour que le dossier soit en état d'être jugé, en particulier dans les affaires de fausses factures.

Telles sont les quelques indications que fournit la lecture du *Monde*. Il serait aventuré de vouloir aller plus loin et de chercher à établir à partir de ces données éparses une théorie de la corruption dans l'Administration française. Elles révèlent tout au plus la partie émergée de l'iceberg. Mais, peut-être, en définitive, n'y a-t-il pas d'iceberg mais seulement quelques hommes à la dérive ?

Philippe ARDANT

Monique MATHIEU.